

Image not found or type unknown



devolution successorale

Par **LONGTARIN**, le **31/10/2023** à **16:51**

une personne decedée est remarié sous le regime de la communaute reduits aux acquets , il a 2 enfants issus d'un premier mariage .

a son décès il disposait de biens propres pour 100 k€ et les biens communs etait évalué à 200k€.

quels sont les droits du conjoint survivant sur quelles valeurs?

Par **Marck.ESP**, le **31/10/2023** à **17:04**

Bonjour (Saluer est une demande de ce site)...

Lorsqu'il y a second mariage, lépoux reçoit 25% de la succession., elle même composée de la moitié de la communauté et des bien propres du défunt.